



## **Communiqué de presse**

### **Des politiques qui menacent d'aggraver les risques de COVID-19 dans les centres correctionnels**

**Le 20 mars 2020** (Ottawa, Ont.) – En raison des risques de propagation de la COVID-19 dans le système carcéral surpeuplé du Canada, le Congrès des peuples autochtones (CPA) envoie aujourd'hui une lettre aux premiers ministres du Canada et aux procureurs généraux, pour leur demander de privilégier la libération des délinquants à faible risque, afin de contenir la propagation du virus. De plus, le CPA demande aux premiers ministres et aux procureurs généraux de prendre des mesures pour atténuer les risques de contagion dans les établissements carcéraux pour les délinquants qui demeurent en détention.

« Personne ne peut maintenir une distance sécuritaire quand trois ou quatre détenus sont enfermés dans une cellule conçue pour deux », déclare Kim Beaudin, vice-chef national.

D'autres groupes exigent aussi des mesures pour protéger les détenus contre la COVID-19, dont CUPE Local 1949 de la Saskatchewan, qui représente des conseillers juridiques et des avocats<sup>[1]</sup>, l'Association canadienne du droit pénitentiaire, l'East Coast Prison Justice Society de Nouvelle-Écosse<sup>[2]</sup>, dans les pages du Globe and Mail<sup>[3]</sup> et des défenseurs des détenus et de la santé publique de l'ensemble du Canada<sup>[4]</sup>.

Les tribunaux ne siègent plus, ce qui retarde les audiences et les procès, et augmente le risque pour les détenus qui n'ont pas encore été reconnus coupables d'un crime. Ils devront donc attendre plus longtemps avant de pouvoir faire une demande de libération, à moins que des mesures ne soient prises immédiatement.

Les groupes qui devraient faire en priorité l'objet d'attention sont les suivants :

1. les personnes en détention provisoire qui n'ont pas encore été reconnues coupables, ou qui sont accusées de crimes non violents ;
2. les détenus qui sont admissibles à une libération conditionnelle et purgent leur peine dans la collectivité, hors des établissements surpeuplés ;
3. les aînés détenus, en particulier ceux dont l'état de santé leur fait courir un plus grand risque de complications ou de décès s'ils sont contaminés ;

– supplément –

---

<sup>1</sup> <https://saskatoon.ctvnews.ca/sask-union-calls-for-release-of-low-risk-inmates-to-fight-covid-19-1.4860143>

<sup>2</sup> <https://www.thetelegram.com/news/local/province-considering-release-of-certain-inmates-in-light-of-covid-19-crisis-426531/>

<sup>3</sup> <https://www.theglobeandmail.com/opinion/article-during-a-pandemic-prisons-pose-a-special-risk-we-need-to-release-non/>

<sup>4</sup> <https://www.theglobeandmail.com/canada/article-advocates-push-to-have-scores-of-inmates-released-amid-coronavirus/>

4. les jeunes délinquants qui peuvent être admis à purger le reste de leur peine dans la collectivité.

Ces mesures contribueraient à réduire la surpopulation, à diminuer le nombre de personnes à risque dans les établissements et à atténuer la contamination à risque élevé qui découlerait d'une éclosion. Des mesures subséquentes en vue de réduire la contamination dans les établissements carcéraux, conformément aux lignes directrices de l'Agence de la santé publique du Canada, devraient comprendre :

1. annuler immédiatement les politiques obligeant les détenus à payer leurs propres savons et produits d'hygiène et les rendre couramment disponibles ;
2. mettre fin à l'isolement et au manque de soutien par l'élaboration d'une stratégie de communication sans frais pour les délinquants, avec les familles et tous les individus actuellement devant la justice. Informer immédiatement la famille dès qu'un détenu a contracté le coronavirus ;
3. annuler immédiatement les politiques qui forcent les détenus à payer leurs télécommunications, garder les détenus branchés à leur famille et à leur collectivité ;
4. veiller à ce que tous les établissements offrent les fournitures appropriées ;
5. créer des trousseaux Coronavirus (COVID-19) comprenant des fournitures essentielles de base comme le savon, les médicaments et les produits d'hygiène personnelle ;
6. avoir sur place des responsables de la santé, afin d'effectuer les tests diagnostiques pour les détenus et le personnel.

- 30 -

***Pour les demandes d'entrevues, veuillez contacter:***

Kim Beaudin, vice-chef national du CPA

306-717-1429

[Kimbaacs@yahoo.ca](mailto:Kimbaacs@yahoo.ca)

[k.beaudin@abo-peoples.org](mailto:k.beaudin@abo-peoples.org)

*Le Congrès des peuples autochtones est la voix nationale représentant les droits, les intérêts et les besoins des Métis, des Indiens statués et non statués, et des peuples Inuits du Sud vivant hors réserve. Aujourd'hui, plus de 80% des autochtones vivent hors réserve au Canada.*